

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-LETTRE-000187-28/07/2014

Date de publication : 28/07/2014

Lettre Type / Modèle

LETTRE - BNC - Modèle d'option pour l'application du dispositif de report d'imposition prévu à l'article 151 octies A du CGI

La société civile professionnelle

- activité, siège social :

- représentée par : (nom, prénoms, adresse) agissant en qualité de

Et la société (activité, siège social) représentée par :
(nom, prénoms, adresse) agissant en qualité de

Déclarent opter conjointement pour le régime de report d'imposition des plus-values d'apport prévu au I
de l'article 151 octies A du code général des impôts.

- la plus-value sur biens non amortissables dont l'imposition au nom de M. (nom,
prénoms, adresse) est reportée;

s'élève à (indiquer le montant de la plus-value sur immobilisations non
amortissables en report au nom de chaque associé de la SCP)

- la plus-value sur biens amortissables à réintégrer sur cinq ans dans les résultats de la société
..... s'élève à (dont correspondant à la plus-value
afférente aux constructions à réintégrer sur une période de

Les sociétés et s'engagent à respecter les règles
prévues à l'article 151 octies A du code général des impôts.

A, le

(Signature des parties à l'acte)

Commentaire(s) renvoyant à ce document:

[BNC - Régimes sectoriels - Imposition des plus-values consécutives à une restructuration de sociétés civiles
professionnelles \(SCP\)](#)